

**1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**· **Identificateur de produit**· **Nom du produit:** ProCut 56-2· **Code du produit:** 0069266A· **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées***Pas d'autres informations importantes disponibles.*· **Secteur d'utilisation***SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels**SU15 Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements**SU17 Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport*· **Catégorie du produit***PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage**PC25 Fluides pour le travail des métaux*· **Catégorie de processus***PROC17 Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des opérations de travail du métal**PROC18 Graissage/lubrification général(e) dans des conditions d'énergie cinétique élevée*· **Catégorie de rejet dans l'environnement***ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)*· **Catégorie de l'article***AC1 Véhicules**AC7 Articles métalliques*· **Emploi de la substance / de la préparation***Système de refroidissement-pulvérisation à quantité minimum MMKS*· **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**· **Producteur/fournisseur:***DATRON AG**In den Gänsäckern 5**D-64367 Mühlthal**Téléphone: +49 6151-1419-0**Téléfax: +49 6151-1419-29**www.datron.de*· **Service chargé des renseignements:***Contact pour renseignements techniques: service de gestion de la qualité  
info@datron.de*· **Numéro d'appel d'urgence:***Giftinformationszentrum Mainz (exclusivement en allemand ou en anglais)**+49 6131-19240***2 Identification des dangers**· **Classification de la substance ou du mélange**· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008***GHS02 flamme**Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.**GHS08 danger pour la santé**Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.**Aquatic Chronic 4 H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.*

(suite page 2)

**Nom du produit: ProCut 56-2**

(suite de la page 1)

- **Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**  
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% d'aromatiques
- **Mentions de danger**  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
- **Conseils de prudence**  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P331 NE PAS faire vomir.  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Indications complémentaires:**  
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- **Autres dangers**  
Éviter le contact avec la peau et l'inhalation des aérosols/vapeurs de la préparation.  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Danger élevé d'incendie et d'explosion dans le cas d'une accumulation dans des endroits fermés ou dans des sous-sols.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**  
Le produit est ni une substance PBT ou vPvB et ne contient pas de telles substances.
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

**3 Composition/informations sur les composants**

- **Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

Numéro CE: 918-167-1	Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% d'aromatiques	50-100%
	⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 4, H413	

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**4 Premiers secours**

- **Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**  
Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.  
Tenir au chaud, garder au calme et couvrir.

(suite page 3)

**Nom du produit: ProCut 56-2**

(suite de la page 2)

- **Après inhalation:**  
Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.  
En cas de malaise, recourir à un traitement médical.
- **Après contact avec la peau:**  
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.  
Laver à l'eau et au savon et bien rincer.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**  
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:**  
En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- **Indications destinées au médecin:**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**  
Migraine  
Etourdissement  
Troubles gastro-intestinaux  
Nausées
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.

## 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Peut former des mélanges explosifs gaz-air.  
Un fort échauffement provoquant des montées de pression et un risque d'éclatement.  
Peut être dégagé en cas d'incendie:  
Dioxyde de carbone  
Monoxyde de carbone (CO)
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.  
Porter un vêtement de protection totale.  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**  
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.  
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

## 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Tenir éloigné des sources d'inflammation.  
Veiller à une aération suffisante.  
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).  
Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

(suite page 4)

**Nom du produit: ProCut 56-2**

(suite de la page 3)

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

**· Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Assurer une aération suffisante.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

**· Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**7 Manipulation et stockage****· Manipulation:****· Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et l'inhalation des aérosols/vapeurs de la préparation.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter la formation d'aérosols.

**· Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir à l'abri de la chaleur.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

**· Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****· Stockage:****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

Matériau approprié pour emballages et canalisations: l'acier ou un acier spécial.

**· Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.****· Autres indications sur les conditions de stockage:**

Protéger contre le gel.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

**· Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.****8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle****· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

**· Paramètres de contrôle****· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% d'aromatiques**

VLE (INRS) Valeur momentanée: 1500 mg/m<sup>3</sup>

Valeur à long terme: 1000 mg/m<sup>3</sup>

VLE (INRS)

**· Informations relatives à la réglementation**

VLE: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (inrs Institut national de recherche et de sécurité)

Référence INRS ED 984; Date de publication 10/2016

(suite page 5)

**Nom du produit: ProCut 56-2**

(suite de la page 4)

**· Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**· DNEL****2425-77-6 2-hexadécane-1-ol**

Oral	DNEL, long terme - effet systémique	21 mg/kg (consommateurs) (relative a de poids corporel et jour)
Dermique	DNEL, long terme - effet systémique	21 mg/kg (consommateurs) (relative a de poids corporel et jour) 35 mg/kg (travailleur) (relative a de poids corporel et jour)
Inhalatoire	DNEL, long terme - effet systémique	73 mg/m <sup>3</sup> (consommateurs) 247 mg/m <sup>3</sup> (travailleur)

**· Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**· Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**· Contrôles de l'exposition****· Equipement de protection individuel:****· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

**· Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Filtre provisoire:

Filtre AX

**· Protection des mains:**

Gants de protection

Gants résistant à l'huile

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

**· Matériau des gants**

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Gants en matière plastique

Gants en PVC

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

**· Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**· Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**

Autant que contact permanent ou produit protecteurs de la peau.

(suite page 6)

**Nom du produit: ProCut 56-2**

(suite de la page 5)

· **Protection des yeux:**

Lunettes de protection hermétiques de danger de projections.

· **Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs****9 Propriétés physiques et chimiques**· **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**· **Indications générales**· **Aspect:**

· <b>Forme:</b>	Liquide
· <b>Couleur:</b>	Incolore
· <b>Odeur:</b>	Douce
· <b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.

· **valeur du pH:** Non applicable.· **Changement d'état**

· <b>Point de fusion/point de congélation:</b>	<-20 °C
· <b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:</b>	>170 °C

· **Point d'éclair** >56 °C (Pensky-Martens ASTM D 93)· **Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.· **Température d'inflammation:** >200 °C· **Température de décomposition:** Non déterminé.· **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Propriétés explosives:** Non déterminé.  
Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· **Limites d'explosion:**

· <b>Inférieure:</b>	0,6 Vol %
· <b>Supérieure:</b>	7 Vol %

· **Pression de vapeur:** Non déterminé.

· <b>Densité à 20 °C:</b>	0,8 g/cm <sup>3</sup>
· <b>Densité relative à 20 °C</b>	< 1 (H <sub>2</sub> O = 1)
· <b>Densité de vapeur à 20 °C:</b>	> 1 (Air = 1)
· <b>Taux d'évaporation:</b>	Non déterminé.

· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Pas ou peu miscible

· **Coefficient de partage: n-octanol/eau:** Non déterminé.· **Viscosité:**

· <b>Dynamique:</b>	Non déterminé.
· <b>Cinématique à 40 °C:</b>	1,4 mm <sup>2</sup> /s

· **Teneur en solvants:**

· **VOC (CE)** 90,00 %

· **Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Nom du produit: ProCut 56-2**

(suite de la page 6)

**10 Stabilité et réactivité**

- **Réactivité Faible**
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**  
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Formation de mélanges gazeux explosifs au contact de l'air.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation.
- **Produits de décomposition dangereux:**  
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone  
Hydrocarbures

**11 Informations toxicologiques**

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

**Hydrocarbures, C11-C12, isoalcane, < 2% d'aromatiques**

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/4 h	>5.000 mg/l (rat) (OECD 403)

**2425-77-6 2-hexadécane-1-ol**

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Résultats sur l'homme:** L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**  
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- **OSHA-Ca (Occupational Safety & Health Administration)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

**2425-77-6 2-hexadécane-1-ol**

Oral	NOAEL/90 d	839,6 mg/kg (rat) (relative a de poids corporel et jour)
------	------------	--

- **Danger par aspiration**  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

FR

(suite page 8)

Nom du produit: ProCut 56-2

(suite de la page 7)

**12 Informations écologiques**· **Toxicité**· **Toxicité aquatique:****Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% d'aromatiques**

LL0/96 h	1.000 mg/l (poisson)
EL0/48 h	1.000 mg/l (daphnia)
EL0/72 h	1.000 mg/l (algue)
NOELR/72 h	1.000 mg/l (algue)
NOELR/21 d	≥1 mg/l (daphnia)

**2425-77-6 2-hexadécane-1-ol**

EC50/48 h (statique)	>100 mg/l (daphnia) (OECD 202)
LC50/48 h (statique)	>100 mg/l (Leuciscus idus) (DIN 38412)
EC0 (statique)	>100 mg/l (algue) (OECD 209)

- **Persistence et dégradabilité** Le produit n'est pas facilement, mais potentiellement biodégradable.
- **Autres indications:** Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Le produit est légèrement volatil.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**  
Le produit est ni une substance PBT ou vPvB et ne contient pas de telles substances.
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**13 Considérations relatives à l'élimination**· **Méthodes de traitement des déchets**· **Recommandation:**

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**

13 00 00	HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19)
13 02 00	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées
13 02 06*	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques
HP 3	Inflammable
HP 5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP 14	Écotoxique

· **Emballages non nettoyés:**· **Recommandation:**

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.  
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.  
Évacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 9)

**Nom du produit: ProCut 56-2**

(suite de la page 8)

**· Produit de nettoyage recommandé:**White-Spirit  
Solvant**14 Informations relatives au transport**· Numéro ONU  
· ADR, IMDG, IATA

UN3295

· Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR  
· IMDG, IATA3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.  
HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.

· Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, IMDG, IATA

· Classe  
· Étiquette3 Liquides inflammables.  
3

· Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

III

· Dangers pour l'environnement:

· Marine Pollutant:

Non

· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 30

· No EMS:

F-E,S-D

· Stowage Category

A

· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ)

5L

· Quantités exceptées (EQ)

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

· Catégorie de transport

3

· Code de restriction en tunnels

D/E

· IMDG

· Limited quantities (LQ)

5L

· Excepted quantities (EQ)

Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

· "Règlement type" de l'ONU:

UN3295, HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A., 3, III

Nom du produit: ProCut 56-2

(suite de la page 9)

**15 Informations relatives à la réglementation**

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- **Cancérogènes catégories**

- **TLV (Valeurs limites d'exposition par ACGIH)**

Aucun des composants n'est compris.

- **NIOSH-Ca (institut national de la santé et de la sécurité professionnelle)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Directive 2012/18/UE**

- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

- **Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES**

- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t**

- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t**

- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

- **Prescriptions nationales:**

- **Indications sur les restrictions de travail:** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**16 Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Inventaire Européen**

- **European List of Notified Chemical Substances (ELINCS)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Liste ECHA des substances enregistrées publiées**

Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, &lt; 2% d'aromatiques

918-167-1

- **Base de données de l'inventaire C&L**

Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, &lt; 2% d'aromatiques

918-167-1

- **Autres listes:**

- **Global Automotive Declarable Substance List (GADSL)**

2425-77-6 2-hexadécane-1-ol

D(FI)

- **Phrases importantes**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

(suite page 11)

**Nom du produit: ProCut 56-2**

(suite de la page 10)

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

**· Service établissant la fiche technique:**

Contact pour renseignements techniques: service de gestion de la qualité

info@datron.de

**· Contact:****· Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

NIOSH: National Institute for Occupational Safety

OSHA: Occupational Safety & Health

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

**· \* Données modifiées par rapport à la version précédente**

Chapitre 15: Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Chapitre 16: Données modifiées par rapport à la version précédente